



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE  
EN POLYNESIE FRANÇAISE

**CONCOURS EXTERNE DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF  
DE CLASSE NORMALE DU CORPS DE L'ETAT POUR  
L'ADMINISTRATION DE LA POLYNESIE FRANCAISE  
- SESSION 2014 -**

**Epreuve n° 2**

Série de six à neuf questions à réponse courte portant, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours, sur l'une des options suivantes :

- Gestion des ressources humaines dans les organisations ;
- Comptabilité et finance ;
- Problèmes économiques et sociaux ;
- Enjeux de la France contemporaine et l'Union européenne.

Pour chaque option, le questionnaire à réponse courte comporte des questions communes et des questions propres à l'option choisie.

A partir d'un ou plusieurs documents, les questions communes portent sur des connaissances générales permettant d'évaluer l'ouverture au monde, l'intérêt porté aux politiques publiques, aux valeurs du service public et permettant de tester la capacité de raisonnement.

Pour la partie optionnelle, chaque question est accompagnée d'un ou plusieurs documents en rapport avec la question posée.

*Un même texte peut servir de support à plusieurs questions.*

*Le dossier documentaire pour l'ensemble des questions ne peut excéder dix pages au total.*

(Durée : 3 heures - Coefficient 2, dont coefficient 1 pour les questions communes et de capacité de raisonnement et coefficient 1 pour les questions relatives à l'option)

**Jeudi 8 janvier 2015 (de 13 h 00 à 16 h 00)**

**Option : problèmes économiques et sociaux**

**Le dossier documentaire comporte 10 pages.**

**IMPORTANT**

**IL EST RAPPELE AUX CANDIDATS QU' AUCUN SIGNE DISTINCTIF NE DOIT  
APPARAITRE NI SUR LA COPIE NI SUR LES INTERCALAIRES.**

## QUESTIONS

### PARTIE 1 : Questions communes

**Question n° 1** (2 points)

**Comment développer le tourisme en Polynésie française ?**

*Document n° 1 : Le ciel polynésien s'ouvre à la Chine*

Page 1

*Source : Tahiti infos*

**Question n° 2** (2 points)

**Comment définiriez-vous les incivilités ?**

*Document n° 2 : Le difficile combat contre les incivilités*

Page 2

*Source : <http://www.cap-com.org>*

**Question n° 3** (2 points)

**En vous appuyant sur les documents et à l'aide de vos connaissances personnelles, expliquez la notion de service public. A partir de quel moment le secteur public doit-il intervenir en lieu et place de l'initiative privée ?**

*Document n° 3 : Arrêt des rotations sur Maupiti : le Maupiti express changera peut-être de patron*

Page 3

*Document n° 3 bis : La flottille administrative sera réduite à trois bateaux*

*Source : <http://www.tahiti-infos.com>*

**PARTIE 2 : Questions pour l'option « problèmes économiques et sociaux »**

**Question n° 4** (3 points)

**Quelles sont les principales raisons à la crise de recrutement des enseignants ?**

*Document n° 4 : Crise de recrutement dans l'Education nationale* Page 4

*Source : <http://www.lefigaro.fr>*

**Question n° 5** (3 points)

**En quoi vous semble-t-il nécessaire de promouvoir l'égalité professionnelle ?**

*Document n° 5 : Droits des femmes : encore du « chemin à parcourir » en France* Page 5

*Source : <http://www.lesechos.fr>*

**Question n° 6** (3 points)

**Expliquez l'opposition des points de vue entre partisans des réformes structurelles et défenseurs de la relance.**

*Document n° 6 : L'Europe est en train de mourir, surtout ne faites rien* Page 6 à 7

*Source : <http://www.lesechos.fr>*

**Question n° 7** (3 points) **Après avoir décrit la principale action monétaire de la banque centrale européenne pour relancer l'économie, expliquez comment celle-ci peut être relayée par la politique budgétaire.**

*Document n° 7 : La BCE ou l'inefficacité de la politique monétaire* Page 8 à 9

*Source : <http://www.leconomiepolitique.fr>*

**Question n° 8** (2 points)

**Quels sont les risques engendrés par l'obésité infantile et quelles solutions pourraient être mises en œuvre pour la faire reculer ?**

*Document n° 8 : A Tahiti, un enfant sur trois est obèse* Page 10

*Source : <http://www.ladepeche.pf>*

TRANSPORTS AÉRIEN

## Le ciel polynésien s'ouvre à la Chine

La Polynésie française a conclu ce jeudi un accord avec la direction de l'Aviation civile chinoise permettant l'ouverture de liaisons aériennes avec les villes de Beijing, Shanghai et Canton. L'entente prévoit également le bénéfice de la 5<sup>e</sup> liberté de l'air permettant aux compagnies aériennes bénéficiaires d'utiliser Tahiti et ces trois mégapoles chinoises comme escale commerciale.

●● L'accord signé ce jeudi matin entre le Pays et le ministre Li Xiajiang, administrateur de la CAAC, l'Administration Chinoise de l'Aviation Civile, a été qualifié par Gaston Flosse de "moment très fort, peut-être le plus fort jusqu'à présent" dans les relations sino-polynésiennes. Il définit le cadre juridique nécessaire aux compagnies aériennes chinoises pour exercer régulièrement leur activité commerciale en incluant l'escale Tahiti-Faa'a. Il permet aussi en contrepartie à toute compagnie aérienne polynésienne d'envisager la création de routes vers la Chine.

Gaston Flosse a estimé que cet accord était un "préalable nécessaire à l'organisation et au développement de liaisons aériennes plus commodes et plus intenses que celles qui existent actuellement".

Une fréquence de 14 vols réguliers ou chartés par semaine est envisagée pour relier directement Tahiti avec les villes de Beijing, Shanghai et Canton. Le périmètre de l'entente entre la Polynésie française et la direction de l'aviation civile chinoise prévoit également le bénéfice des droits de 5<sup>e</sup> liberté aux compagnies aériennes utilisant cet accord. Ce privilège, accordé par le Pays à la Chine dans un contexte de services aériens internationaux réguliers, donne la possibilité de débarquer et d'embarquer en Polynésie française du trafic en provenance ou à destination de Chine.

Chaque partie signataire de l'accord a la capacité de désigner deux opérateurs qui pourront opérer "sans limitation dans les vols passagers ou cargo, et avec tout type d'aéronef" a précisé Li Xiajiang. "En plus, chacune des parties pourra entre nos deux destinations, ou au-delà de nos deux destinations, opérer 7 vols hebdomadaires en 5<sup>ème</sup> liberté. De plus, en raisonnant et en intégrant les difficultés inhérentes au démarrage immédiat d'une liaison aérienne directe, la CAAC a soutenu l'idée d'autoriser à titre expérimental des vols de type charter qui dans un premier temps s'adaptent mieux aux marchés".

Gaston Flosse a de nouveau évoqué jeudi le potentiel d'une "diagonale du Pacifique", route aérienne reliant la Chine à l'Amérique Latine avec escale commerciale à Tahiti. "Vous connaissez en effet notre position stratégique au milieu du Pacifique", a-t-il souligné lors du discours prononcé devant la délégation chinoise jeudi matin, peu avant la ratification de l'entente. Cette nouvelle route trans-Pacifique devrait prendre appui à Santiago du Chili, en Amérique du Sud.

Cette route aérienne, évoquée en juillet 2013 avec Sao Paulo (Brésil) constitue un élément essentiel du développement touristique avec le projet Mahana Beach. Cette liaison permettrait aux millions de passagers reliant chaque année l'Asie à l'Amérique du sud de gagner un temps considérable en passant par Tahiti. Ce flux important de touristes et d'hommes d'affaires pourrait constituer un puissant moyen de développer du tourisme local.

La signature de l'accord de services aériens entre la Polynésie française et la Chine intervient alors que l'Etat a considérablement assoupli les conditions d'obtention d'un visa pour les visiteurs chinois souhaitant se rendre dans nos îles, avec la mise en place d'une dispense pour les séjours inférieurs à 15 jours organisés en collaboration avec une agence de voyage agréée, en Chine.

Selon les estimations publiées par la presse officielle la barre des 100 millions de touristes chinois dans le monde devrait être dépassée dès 2014. "Nous ne demandons que le quart d'un million de touristes pour commencer et après on verra", a ironisé Gaston Flosse jeudi matin pour évoquer le formidable potentiel qu'offre la signature de cet accord de services aériens avec l'aviation civile chinoise.

Reste aujourd'hui aux compagnies aériennes chinoises à utiliser cette nouvelle route qui leur est offerte. Trois sociétés chinoises semblent intéressées : China Airlines, Southern China Airlines et Hainan Airlines. JPV



### DEUX VOLS PAR JOUR ENTRE LA CHINE ET LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Quels sont les éléments de l'accord signé ce matin ?

Gaston Flosse : C'est un accord qui autorise les avions de nationalité chinoise à desservir la Polynésie française et notre compagnie aérienne à desservir la Chine. Nous nous sommes accordés, l'un et l'autre, sur une fréquence de 14 vols par semaine, à leur demande d'ailleurs. Ce qui veut dire qu'ils pourront faire deux vols par jour entre la Chine et la Polynésie.

Quelles sont les compagnies aériennes chinoises concernées ?

G.Flosse : Pour l'instant il s'agit d'Air China, de Southern China Airlines et probablement aussi de la Hainan Airlines. Nous attendons de créer la deuxième compagnie aérienne pour pouvoir envoyer notre deuxième compagnie aérienne là-bas. Ca c'est le premier accord entre la Chine et la Polynésie française. Mais nous avons également signé un accord les autorisant, à partir de Tahiti à aller au-delà c'est-à-dire en Amérique du Sud. Ils ont déjà des accords avec le Chili et je pense qu'ils envisagent de desservir l'escale Santiago en Amérique Latine. Mais en

tous cas pour nous c'est un grand jour, un premier grand pas dans l'ouverture du ciel polynésien au tourisme chinois.

Après la signature de cet accord, quelles formalités reste-t-il à accomplir pour que cela se mette en place ?

G.Flosse : Eh bien, que les avions volent : c'est fini, nous avons cette compétence ; le statut m'autorise à autoriser à une compagnie étrangère à venir et atterrir en Polynésie.

Y a-t-il des compagnies intéressées ?

G.Flosse : Vous avez ici le représentant d'Air China qui est la compagnie aérienne la plus importante. Aujourd'hui, la Chine compte plus de 100 millions de voyageurs et fin 2014, ils seront 120 millions. Nous ne demandons que le quart d'un million de touristes pour commencer et après on verra. Mais pour l'instant nous n'avons pas de place pour les accueillir, alors dépêchons-nous de construire Mahana Beach. (...) Dès que nous aurons des chambres, il ne nous manque plus que ça (...), alors mettons-nous vite au travail et construisons Mahana Beach.

Source : Tahiti infos

## Le difficile combat contre les incivilités

**« Restons civils sur toute la ligne ». La campagne de communication de la RATP sur le thème des incivilités, lancée cette semaine, reprend et conforte les visuels d'animaux, souvent utilisés dans ce registre de communication. La fréquence des incivilités reste stable en revanche l'intolérance aux incivilités augmente, estime un sondage TNS. 85 % des voyageurs se déclarent gênés, toutes incivilités confondues. Ceci explique les nombreuses actions publiques de sensibilisation menées ces dernières années. Mais la civilité repose d'abord sur la confiance mutuelle, non seulement entre les personnes, mais aussi avec les institutions. Et attention, les discours moralisateurs peuvent être contre-productifs.**

*Source : <http://www.cap-com.org>*

### **Arrêt des rotations sur Maupiti : le Maupiti express changera peut-être de patron**

Suite à une perte d'exploitation importante durant ces six dernières années, la SARL Maupiti express a interrompu ses rotations sur l'île de Maupiti, et ce depuis octobre dernier. Actuellement mis en vente, le navire intéresserait un investisseur local.

Les premières rotations du bateau Maupiti Express ont eu lieu le 4 août 1997. A cette époque, l'île de Maupiti, en plus de celles de Raiatea – Bora Bora et Tahaa, était desservie 7 jours sur 7. Le taux de remplissage atteignait largement les 80 %, voire même 90%. D'une capacité de 120 personnes maximum, la navette était le lien entre ces différentes îles des Raromata'i. Tout transitait par lui : les passagers, les PPN, le gaz, le pain et autres produits nécessaires dans la vie des îles citées.

Mais voilà, en raison d'une perte d'exploitation sans cesse croissante durant les six dernières années, Gérard Sachet, le directeur de la SARL Maupiti Express, a décidé d'abandonner la ligne Bora Bora – Maupiti. Les dernières rotations ont eu lieu en octobre dernier, au grand regret de l'armateur « Je ne pouvais plus faire autrement. Beaucoup ont pensé que j'ai décidé d'arrêter parce qu'on avait vandalisé ma pension de famille, mais ce n'était pas du tout cela. Je l'ai fait parce que la perte d'exploitation était trop importante. » Selon les éléments recueillis, le préjudice estimé en 2013 a été évalué à plus de vingt millions de francs pacifiques « soit près de deux millions de perte par mois ! » a renchéri Gérard Sachet.

Cet état de fait a été d'autant plus difficile à accepter par le gérant de l'entreprise que toutes les tentatives pour résoudre la situation, auprès des autorités, se sont soldées par des échecs. « Nous avons tout essayé. Auprès des deux gouvernements précédents, des communes et de l'Etat. Aucune réponse. On ne pouvait donc plus poursuivre notre activité sur Maupiti. ».

L'autre élément qui a lourdement pesé sur la balance des frais de dépenses, le coût du gasoil jugé excessif : « A Tahiti, il y a eu des efforts pour que les armateurs payent le litre de gasoil 80 FCFP. Parcontre, en ce qui me concerne, j'ai toujours payé 89 FCFP, soit 9 francs supplémentaires. Et c'est également cela qui m'a fait prendre la décision d'arrêter. »

Aujourd'hui, après 16 années d'exploitation, le Maupiti Express a levé définitivement l'ancre des eaux de l'île au Penu, mais poursuit toutefois ses lignes Bora Bora-Taha'a et Bora Bora-Raiatea à raison de trois fois par semaine. La société est mise en vente « pour raisons de santé et je ne suis plus apte à naviguer, donc je revends l'entreprise! » nous a confié Gérard Sachet. Un repreneur s'est fait connaître il y a déjà quelques semaines. L'affaire est maintenant entre les mains des banques, mais l'actuel armateur reste confiant.

*Source : Tahiti infos, le 7 mars 2014*

### **Document n° 3 bis**

#### **La flottille administrative sera réduite à trois bateaux**

PAPEETE, le 20 août 2014. Les bateaux du Pays de la flottille administrative poursuivent leurs missions d'assistance aux populations ou de transport pour les services et établissements publics territoriaux. Mais, à terme seuls trois bateaux seront conservés, les Tahiti Nui 1, 8 et 9. «On avait des bateaux en surnombre», admet Albert Solia, le ministre de l'Équipement en conférence de presse du Conseil des ministres ce mercredi. Au temps du GIP (Groupement d'intervention de la Polynésie), la flottille administrative polynésienne a compté jusqu'à sept bateaux et 281 agents selon des chiffres de 2012 issus d'un rapport de la Chambre territoriale des comptes (CTC) sur les transports et les affaires maritimes rendu public en février 2014. «Le contrôle mené par la chambre sur les années 2008 à début 2013 a mis en évidence une sous-activité patente».

Face à un tel constat, difficile de prétendre le contraire. Pour autant Albert Solia défend bec et ongles ce que le gouvernement polynésien entend conserver de cette flottille, à savoir au moins trois navires, les Tahiti Nui 1,8 et 9 -qui sont en bon état de marche- et dont deux au moins sont uniques sur le territoire puisqu'ils peuvent accoster directement sur le récif. Depuis quelques mois le Pays a mis en vente deux de ces navires, les Tahiti Nui 2 et 3, relançant une précédente offre de cession en date de 2011 et qui n'avait pas trouvé preneur. Deux autres navires (les 6 et 7) sont «en cours de réforme» explique le ministre. Pour l'heure néanmoins, le Tahiti Nui 6 a est opérationnel et assure la desserte maritime vers Maupiti dans l'attente qu'un armateur privé se prenne en charge cette liaison.

Albert Solia souligne enfin que la fréquence d'intervention de ces navires serait en 2014 de six jours par mois et non de «un jour sur 20 jours» comme le prétendent certains armateurs privés, accusant la flottille administrative de ne servir à rien et de coûter beaucoup (environ 2 milliards de Fcfp/an). «C'est un peu comme de prétendre qu'un véhicule de secours roule peu. C'est vrai qu'un bateau de la flottille du Pays n'a pas la même rentabilité que le navire d'un armateur privé» concluait le ministre des transports.

*Source : Tahiti infos, le 20 août 2014*



## Crise de recrutement dans l'Éducation nationale

Près de 60 % des collèges et lycées ont entamé l'année avec au moins un poste de professeur non pourvu, indique une enquête du Syndicat des personnels de direction de l'Éducation nationale (SNPDEN) parue le 8 septembre. Quelque 15 % sont «probablement dans une situation durablement difficile», estime-t-elle, avec plus de deux postes vacants. Fait plus inquiétant, l'étude révèle qu'un poste vacant sur cinq est dû à un enseignant stagiaire qui ne s'est pas présenté.

«Nous sommes confrontés à une crise du recrutement», assène Philippe Tournier, secrétaire général du SNPDEN, qui dénonce des pratiques de recrutement déconnectées des réalités. (...) «Le rapport au métier d'enseignant a changé. Un admissible au Capes peut ne pas se présenter à l'oral», poursuit-il avant de mettre en avant «un niveau de formation élevé qui ne s'est pas accompagné d'une augmentation salariale (1 640 euros net pour un enseignant stagiaire).» Depuis 2008, les futurs enseignants doivent avoir un master (bac + 5), un niveau où d'autres horizons plus rémunérateurs s'ouvrent à eux. L'Éducation nationale a-t-elle vraiment les moyens de ses exigences? «En parallèle de ma préparation au Capes, j'ai suivi une formation pour passer des concours administratifs. Il faut y penser, car personne ne vous le dit à la fac», témoigne Bertrand qui travaille aujourd'hui au ministère de l'Économie où il est mieux rémunéré qu'un enseignant. Et comment ne pas comprendre cet agrégé de mathématiques qui, muté à Créteil, académie réputée difficile, a préféré démissionner pour embrasser une carrière de statisticien dans une grande institution?

Pour d'autres, les absurdités administratives du métier sont devenues inacceptables. «J'aime ce métier, explique ainsi Stéphane, professeur de son état, dans une lettre au rectorat de Lyon, je l'ai toujours pratiqué avec rigueur, sérieux et diligence (...) Je suis si heureux en tant qu'enseignant! Mais trop c'est trop.» Formé «sur le tas», au rythme des CDD et des remplacements et reçu au concours en 2011, il aurait dû exercer cette année à 120 km de chez lui et de sa famille... S'il n'avait pas finalement démissionné (...)

Et que dire des «contractuels» auxquels l'Éducation a de plus en plus recours pour combler les places vides? Titulaires au minimum d'une licence, payés 1 375 euros net, ils représentent 7,3 % des effectifs enseignants dans les collèges et jusqu'à 12,6 % dans les lycées professionnels. Alors que le ministère les a largement incités à passer le concours, en leur «vendant» les avantages de la titularisation, certains choisissent finalement de conserver ce statut, à l'instar de cette enseignante de 58 ans, contractuelle depuis de longues années à Strasbourg et résidant en Allemagne. Après avoir décroché le Capes, elle a finalement été affectée à... Lille. D'où sa démission et son retour à la contractualisation.

Outre le cas des enseignants stagiaires - 38 .000 cette année, parmi lesquels la moitié sont formés en alternance dans les «écoles supérieures du professorat et de l'éducation» - se pose le problème des postes laissés vacants faute de candidats. Ainsi, au Capes 2014, plus de 12 % des postes n'ont pas été pourvus. Une proportion qui atteint 33 % en maths et 17 % en lettres classiques. Des postes sur lesquels les académies recrutent des contractuels.

*Source : Le Figaro – 10 septembre 2014*

## **Droits des femmes : encore du « chemin à parcourir » en France**

La nouvelle secrétaire d'Etat aux Droits des femmes, Pascale Boistard, qui participait à Tokyo à un forum sur la place des femmes, a estimé que la France avait elle aussi « du chemin à parcourir » en la matière. Rencontrant à cette occasion le Premier ministre Shinzo Abe, Pascale Boistard a salué « le volontarisme politique très fort » du gouvernement nippon - organisateur du forum, vendredi et samedi - qui a fait de la promotion du travail des femmes un des piliers de sa politique de relance économique.

(...) « Nous avons le grand défi de la loi du 4 août 2014 » qui vise à renforcer « l'égalité réelle entre les femmes et les hommes », a rappelé Pascale Boistard qui a repris les dossiers de Najat Vallaud-Belkacem. « Maintenant que ce texte est voté, il va falloir le mettre en œuvre, donc c'était l'occasion d'échanger sur les différents thèmes de cette loi. »

Cette dernière comporte des dispositions concernant l'accès des femmes aux responsabilités professionnelles, avec l'objectif de porter à 40% leur part dans les conseils d'administration des entreprises d'ici 2017-2020 (contre 30% aujourd'hui et seulement 6,7% en 2007). Elle concerne aussi la parité en politique ou le congé parental à destination des pères. Ce texte vise en outre à lutter contre la précarité et les violences faites aux femmes.

« Si on veut atteindre des objectifs, parfois il faut aider un peu avec la loi, à un moment donné on est obligé de passer par là si on veut accélérer les choses », a souligné Pascale Boistard.

Autres chantiers en cours, la secrétaire d'Etat veut « renforcer la mixité des métiers » et va rencontrer prochainement dans cette optique des membres de l'Union professionnelle artisanale (UPA).

Elle souhaite aussi mener une réflexion sur « l'image et la présence des femmes dans les médias », en collaboration avec la journaliste Sylvie Pierre-Brossolette, membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). « A travers les médias, c'est aussi l'image de la société française qui se reflète », a-t-elle souligné.

*Source : Les Echos – 13 septembre 2014*



# L'Europe est en train de mourir, surtout ne faites rien

ERIC LE BOUCHER / EDITORIALISTE | LE 26/09 À 06:00



*L'Europe est en train de mourir, surtout ne faites rien*

Tous les clignotants économiques montrent que la reprise s'est étouffée. La défiance qui préside désormais aux rapports franco-allemands, ajoutée au conservatisme de la Commission, laisse notre continent sans solution.

*d'Eric Le Boucher*

Il n'y a pas que l'organisation de l'Etat islamique qui entend détruire la civilisation européenne démocratique, laïque, infidèle. Il y a les responsables européens eux-mêmes qui laissent s'installer la stagnation et le chômage de masse. Leur immobilisme fait le lit du rejet. L'appauvrissement et la déception conduisent au nationalisme, qui conduira à la disparition de l'idée d'une communauté européenne, laquelle laissera les Etats humanistes, séparés, petits, désarmés, proies faciles.

Tous les clignotants économiques montrent, avec clarté, que la reprise s'est étouffée. La croissance de la zone euro atteindra 0,8 % cette année et 1,1 % en 2015, selon l'OCDE, mais tous les indicateurs avancés laissent penser que c'est un scénario bien trop optimiste. L'Italie est retombée en récession, la France en stagnation et l'Allemagne, qui croyait s'en sortir de son côté, voit les freins se serrer. Notre voisin, malgré les réformes Schröder, souffre gravement d'une population vieillissante, d'une productivité trop faible, d'infrastructures abîmées, d'un coût de l'énergie prohibitif, d'une spécialisation industrielle aujourd'hui favorable, face à ses concurrents européens, mais demain de plus en plus défavorable, face aux ambitions de la Chine dans les transports et la mécanique. La croissance « potentielle » de l'Allemagne, 0,4 %, est inférieure à celle de la France, 0,8 % (1).

Et rien ne se passe. L'Europe, cent ans après, replonge dans une stérile guerre de tranchées. Idéologique cette fois. La visite de Manuel Valls à Berlin a mis en lumière l'opposition des deux camps, celui de l'offre et celui de la demande. Les Allemands, leurs alliés et l'ancienne Commission de Bruxelles n'entendent rien que les « réformes structurelles ». Ils veulent que tous les pays membres fassent du Schröder, coupent dans les dépenses et les coûts salariaux pour redonner de l'élan au secteur privé. En face, Français et Italiens, épaulés par les Américains, le FMI et tutti quanti, plaident que la conjoncture prime. Ils s'appuient sur Keynes pour dire que les réformes structurelles ont des effets récessifs et que, bref, ce n'est pas le moment. La meilleure chose que Berlin et Bruxelles puissent faire est de « relancer », investir chez eux, dépenser, grossir les salaires et la consommation. La croissance européenne aura meilleur souffle, on pourra commencer les réformes.

Ce dialogue de sourds pousse chaque camp à faire le minimum et à accuser l'autre. La croissance, dans ces conditions, n'est pas près de repartir. La guerre de tranchées idéologique a mené à

l'enlissement européen.

Les torts sont partagés. Les Français sont les premiers coupables pour avoir choisi, il y a quarante ans, un mode de croissance payé par la dette et pour rester réticents à remettre cette facilité politique et sociale en cause. Comme le dit cocassement Xavier Fontanet (2), jamais Keynes n'aurait recommandé de faire de la relance pendant quarante ans ! Et pourtant, si.

Depuis la crise du pétrole de 1973, la France se retranche derrière « la conjoncture trop faible » pour ne jamais engager ses réformes. Manuels Valls continue dans les traces de ses prédécesseurs, il laisse filer le déficit, confirmant nos voisins dans leur attentisme. Il y aurait en France des économies budgétaires et de vastes réformes « non récessives » à engager : subventions, formation permanente, libéralisations, horaires de travail, droit du travail (3).

La France est surtout coupable de ne pas avoir de « proposition offensive » pour une grande sortie par le haut de la crise actuelle. C'est à la France de bâtir un plan de reconstruction d'ensemble économique et politique.

L'Allemagne est coupable, depuis 2008, de toujours traîner les pieds, pour sauver la Grèce, pour sauver les banques, pour faire l'union bancaire, pour tout. Notre voisin voit tellement Keynes comme source d'inflation (avec Hitler au bout), qu'elle fait, à tort, obstacle à toute réflexion sur la « demande ». Conséquence : Mme Merkel finit par céder, mais mal et toujours trop tard.

Il serait temps d'écouter Mario Draghi : l'Europe souffre des deux, et d'une offre non compétitive et d'une demande atrophiée. Pourquoi le dialogue franco-allemand ne parvient-il pas à s'ouvrir sur cette base ? Parce que la défiance préside désormais aux rapports franco-allemands, durcis en blocs accumulés depuis le funeste traité de Nice, de l'époque Chirac-Jospin- Schröder. Il serait temps de voir le péril de la stagnation venir, de le crier et de retrouver une ambition qui combatte l'euroscpticisme avec des mesures concrètes (4).

Le troisième coupable est Bruxelles. La Commission s'est soumise aux ordres des gouvernements, qui, depuis Nice, la veulent sans pouvoir. Elle n'a rien proposé lors de la crise, elle a manqué d'idées et de force. La nouvelle équipe peut-elle surmonter les obstacles institutionnels et retrouver un élan ? Il suffirait de se mettre dans les traces de Mario Draghi, qui innove et qui sait avancer sans que les Allemands le bloquent. Jean-Claude Juncker parle d'un programme de 300 milliards d'investissement, mais les instruments se dérobent. La Banque européenne d'investissement, convoquée, répond qu'elle craint pour son triple A !

Mme Merkel n'affronte pas son opinion, tentée par l'isolationnisme, M. Hollande n'affronte pas son parti enfermé par l'obscurantisme, Bruxelles s'empêtre dans la médiocrité des petits pouvoirs de bureau, la BEI regarde sa note... L'Europe se meurt.

**Eric Le Boucher**

Eric Le Boucher est éditorialiste aux « Echos »(1) Patrick Artus, « Flash », 16 septembre, Natixis.(2) « Pourquoi pas nous ? » Fayard.(3) Agnès Bénassy-Quéré, « Les Echos », 24 septembre.(4) « Pour une Communauté politique de l'euro », Groupe Eiffel Europe.🌐

Source : <http://www.lesechos.fr>

## Christian CHAVAGNEUX

© Christian CHAVAGNEUX pour l'Economie politique

### La BCE ou l'inefficacité de la politique monétaire

Les annonces du 4 septembre de Mario Draghi confirment ce que l'on savait déjà : nous sommes dans une période où la politique monétaire est inefficace à soutenir l'activité. C'est à la politique budgétaire de nous éviter la déflation.

Ça ne sert à rien d'arroser le désert

Dans la logique de ses annonces du mois de juin dernier, Mario Draghi a confirmé sa volonté de tout faire pour relancer l'activité dans la zone euro. Mais, avec un taux d'intervention de la banque centrale désormais proches de zéro à 0,05 % après la baisse annoncée aujourd'hui, ce « tout » se résume à distribuer de l'argent aux banques par divers canaux (en leur prêtant de l'argent si elles le destinent à financer l'économie, en leur promettant de leur racheter des actifs financiers) pour environ 1000 Mds d'euros. Une politique totalement incapable de soutenir la croissance européenne.

Pourquoi ? Parce que nous sommes dans une période de « trappe à liquidité » comme disent les économistes, c'est-à-dire un moment où l'activité économique est aussi vide qu'un désert : faute de demande du fait des politiques d'austérité budgétaire et du climat déflationniste qui règne actuellement, la banque centrale a beau déverser tout l'argent qu'elle peut, les liquidités se perdent dans les sables et ne font pas monter le niveau du crédit à l'économie. Et donc, cela ne contribue pas à la relancer.

Trop d'épargne

Et ce n'est pas prêt de se terminer. Pour répondre à la crise, les banques centrales, notamment la BCE, ont baissé les taux d'intérêt à court terme : ils sont aujourd'hui proches de zéro. Les taux à long terme sont tout juste au-dessus. Plusieurs économistes, comme Lawrence Summers, Paul Krugman et Olivier Blanchard prévoient qu'ils vont rester durablement très bas parce que le monde fait face à un excédent structurel d'épargne.

Pourquoi ce surplus durable d'épargne ? Notamment parce que le ralentissement de la croissance démographique se traduit pas moins de besoins en équipement, parce que les nouvelles technologies font baisser le prix de l'investissement et parce que la montée des inégalités concentrent les revenus entre les mains de ceux qui épargnent plus.

Résultat, l'offre de capitaux (l'épargne) sera à l'avenir largement supérieur à la demande (l'investissement) ce qui tirera le prix de l'argent, le taux d'intérêt, vers le bas. Conséquence : les marges de manoeuvre de la politique monétaire vont rester basses et pour longtemps dans un environnement qui va rester structurellement déflationniste par manque de demande. C'est l'hypothèse de « stagnation séculaire » avancée par Summers, Krugman et Blanchard.

Que faire ?

Dans ce contexte, ces trois-là proposent deux politiques pour tenter de ranimer la flamme de l'activité en Europe.

La première consiste à aider les débiteurs, Etats mais aussi ménages et entreprises, à éponger leurs dettes passées avec de l'inflation. Mais pas de l'inflation salariale. Olivier Blanchard a depuis longtemps suggéré l'idée que les banques centrales devraient se fixer un objectif de taux d'inflation de 4 % plutôt que les 2 % actuels. Avec des taux à long terme scotchés autour de 2 %, une inflation

à 4 % donnerait des taux réels – une fois l'inflation prise en compte – négatifs. De quoi inciter à plus de demande de crédit. Problème : l'inflation ne se décrète pas.

La seconde solution est la relance de l'investissement public. S'il y a excès d'épargne sur l'investissement, c'est surtout parce qu'il y a un manque d'investissement. Les besoins sont pourtant énormes : écoles, infirmières, logements, universités de qualité, transition énergétique, etc., les pays de la zone euro – notamment l'Allemagne aux infrastructures publiques en déconfiture mais qui se flatte de courir après les excédents budgétaires ! Le ministre des Finances polonais appelait d'ailleurs début septembre les Européens à lancer un plan d'investissements publics de 700 milliards d'euros pour éviter la déflation.

La période est idéale : les taux d'intérêt à long terme sont faibles, c'est le moment de s'endetter sans que cela coûte cher.

Et l'investissement public, en accroissant la demande, aurait un effet d'entraînement sur l'investissement et l'emploi privé.

Cela ferait monter la dette à court terme ? L'austérité budgétaire a aujourd'hui le même résultat : en cassant la croissance et en réduisant les rentrées fiscales, les déficits ne baissent pas comme le montre le cas français. Quitte à ce que la dette progresse un peu, que cela serve au moins à créer de l'activité et de l'emploi. L'effet de relance permettra alors de diminuer le ratio dette/PIB plus rapidement.

Malheureusement, rien ne laisse supposer que les États européens y soient prêts. Mario Draghi a surpris tout le monde lors de la réunion annuelle des banquiers centraux à Jackson Hole en août dernier en réclamant plus de flexibilité dans la réduction des déficits budgétaires en Europe, un message réaffirmé en septembre. Il a pourtant raison : il fait ce qu'il peut avec ses armes de politique monétaire mais il sait qu'elles sont émoussées. Faute d'action budgétaire, la déflation risque de s'installer et durablement dans la zone euro.

<http://www.leconomiepolitique.fr/4/09/2014>

## A Tahiti, un enfant sur trois est obèse

La Polynésie française peut se targuer d'afficher l'un des taux d'obésité infantile parmi les plus élevés dans le monde : 34% des enfants âgés de 5 à 14 ans sont obèses, c'est 14% de plus qu'aux États-Unis. Surtout que les perspectives ne sont pas bonnes : en 2020, c'est près de 50% de la population de Polynésie qui sera "malade" (diabète, cholestérol, cancers ...). C'est un enjeu de santé publique majeur auquel peuvent répondre des politiques alimentaires et nutritionnelles impliquant de nombreux acteurs économiques et sociaux. Sans volonté politique, c'est perdu d'avance.

(...) La Polynésie française est, avec l'Asie et les USA, le pays où les enfants sont les plus gros au monde. "C'est une catastrophe" clame le docteur Boissin. Les chiffres sont terrifiants. Chez les 5-14 ans, on compte 34% d'obèses, en métropole, ils ne sont que 8%, 25% en Guadeloupe, 26% en Martinique, 18% en Guyane. (...)

La question du pouvoir d'achat est souvent au cœur du problème. Tant que les gâteaux apéritif et les biscuits seront moins chers que les fruits et légumes, on n'aidera pas les familles modestes à composer des menus équilibrés à leurs enfants. (...) Le Coca Cola doit être plus onéreux que l'eau minérale ! Les barquettes de beurre allégées moins coûteuse que la motte de beurre... est un facteur aggravant. La télé fait grossir, on reste passif devant des images qui défilent et on grignote. (...)

Source : *La Dépêche* – 16 août 2009